

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

13 Février 2006 à Hagenthal le Bas

Membres présents:

- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller
- TROENDLE Catherine, Ranspach le Bas
- SCHMITT Fernand, Wentzwiller
- UEBERSCHLAG Jean-Pierre, Président
- COULOT Michèle, Hagenthal le Haut
- BLENNER Yollande, Hagenthal le Haut
- ROTH Fernand, Attenschwiller
- DELMOND Max, Folgensbourg
- ZIMMERMANN Serge, Neuwiller
- RATTE Emmanuel, Ranspach-le- Haut
- BUBENDORFF Catherine, Ranspach-le-Haut
- SEVERAC Michel, Michelbach-le-Haut
- MEYER Bernard, Hagenthal le Haut
- FELZHALB Bernard, Liebenschwiller
- MULLER Hubert, Liebenschwiller
- SIMON Gilbert, Wentzwiller
- BROGLIN André, Ranspach-le-Bas
- OSER Bernard, Leymen
- MULLER Antoine, Leymen
- UEBERSCHLAG Bernard, Knoeringue
- FAVRE NOVEL Michel, Michelbach-le- bas
- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
(arrivé au point III - 3)

Assistent :

- MIESCH Frédérique et ROYER Catherine, Agents de développement
- Xavier HESLOUIN, animateur Socio Culturel

I/Approbation du PV du 28 Novembre 2005

II/ Commission Affaires Financières

- Mutuelle du personnel
- Coût horaire David Leroy pour l'année 2005 et 2006
- Avance de subvention - Crèche de Hagenthal le Bas

III/ Commission Environnement -Cadre de vie

- Règlements intérieurs : Déchetterie et déchets ménagers
- Plan de communication Eco-Emballages 2006
- Réductions - Dégrèvement OM
- Action Petit Patrimoine - Liebenschwiller
- Lancement des appels d'offres Collecte des Déchets ménagers - Déchets verts - Encombrants

IV/ Commission Services aux Habitants

- Crèche de Ranspach-le- Bas : Autorisation de lancer les marchés travaux
- Espace Multimédia : Convention avec l'APA
- Avenant à la Convention d'études avec la Fédération des Foyers Clubs et l'ADAUHR : étude périscolaire
- Convention Fédération des Foyers Clubs : animation jeunesse 2006

V/ Divers

Monsieur le Président remercie les membres du conseil communautaire de leur présence. Il est très heureux en qualité de maire de Hagenthal le Bas de les accueillir et souhaite une séance de travail fructueuse.

I. Approbation du PV du Conseil Communautaire du 212 Novembre 2005

Monsieur Roth a été omis dans la liste de présence, après rectification, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II. Commission Affaires Financières

1. Mutuelle du personnel

Mademoiselle Frédérique Miesch explique que le Trésorier demande une délibération afin d'officialiser la prise en charge de la collectivité d'une partie des frais de mutuelle de santé pour les salariés. Cette prise en charge est de 20% conformément à la réglementation et se pratique depuis plusieurs années pour les salariés qui ont souhaité souscrire une protection auprès de la Mutuelle de l'Est.

OUI l'exposé de Frédérique Miesch, Agent de développement exposant que les textes autorisent les collectivités locales à participer à hauteur de 20% aux frais des agents liés à leur couverture de santé mutuelle

Le comité directeur, à l'unanimité

AUTORISE la collectivité à participer à hauteur de 20% aux frais des agents liés à leur couverture mutuelle de santé, que ces agents relèvent du statut public (titulaire, auxiliaire, contractuel, stagiaire) ou du statut privé

PRECISE que les sommes nécessaires seront inscrites au budget

AUTORISE le président à signer toute pièce utile

2. Coût horaire de l'ouvrier intercommunal

OUI l'exposé de Frédérique Miesch, Agent de développement exposant que le récapitulatif des frais liés à l'ouvrier intercommunal laisse apparaître que la participation horaire actuellement perçue auprès des communes ne suffit pas à couvrir les frais réels, et qu'il convient d'augmenter le coût horaire de 2 € de manière rétroactive au 1 janvier 2005.

Le comité directeur, à l'unanimité

DÉCIDE de passer le coût horaire de l'ouvrier intercommunal à 18 €

CHARGE le président de percevoir les sommes dues auprès des communes utilisatrices de ce service

AUTORISE le président à signer toute pièce utile ainsi qu'à conclure tout avenant aux conventions de mise à disposition déjà existantes.

3. Avance de subvention : association de gestion - Crèche de Hagenthal le Bas

Monsieur le Président expose qu'en attendant que la clôture des comptes de l'association et le vote par l'assemblée générale du budget prévisionnel pour l'année 2006, l'association a quand même besoin de fonds en vue de faire face à ses dépenses courants, en conséquence de quoi, elle sollicite la Communauté de Communes Porte du Sundgau en vue d'obtenir une avance de subvention.

OUI les explications de Melle Frédérique Miesch, Agent de développement local et de Monsieur le Président de l'association de gestion

VU la convention de financement signée en mars 2004 qui définit les obligations et les droits de chacune des parties

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques qui impose que toute collectivité attribuant une subvention dépassant le seuil annuel de 23 000 € doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, sous la présidence de Monsieur Denis WIEDERKEHR- Vice-Président, Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG étant sorti de la salle, à l'unanimité :
APPROUVE le versement d'une avance de subvention à l'association de gestion pour les mois de janvier à avril 2006, à hauteur de 17 000 € par mois. Le versement aura lieu le 10 de chaque mois.
CHARGE Monsieur le Président de réaliser toutes formalités utiles

III. Commission cadre de vie -environnement

1. Règlements intérieurs déchetterie de Leymen et de la redevance ordures ménagères

Monsieur Fernand Schmitt expose que les projets de règlement ont été transmis à l'ensemble des membres du conseil communautaire. Certaines remarques ont été formulées et ont été prises en compte dans la formulation définitive des règlements. Ces règlements devraient permettre de faciliter la gestion du service redevance et de la déchetterie en établissant des règles claires et opposables aux tiers.

a. Règlement intérieur sur la redevance des ordures ménagères

Vu l'exposé de Monsieur SCHMITT Fernand, Président de la Commission Environnement et cadre de Vie ;

Vu les explications de Catherine ROYER, agent de développement

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité

ADOpte le règlement intérieur sur la redevance des ordures ménagères

AUTORISE Messieurs le Président et le Vice-Président de la Commission Environnement et Cadre de Vie à signer le règlement intérieur sur la redevance des ordures ménagères (REOM)

CHARGE le personnel de la Communauté de Communes Porte du Sundgau de faire respecter le présent règlement et précise que le règlement sera opposable au tiers dès qu'il aura revêtu un caractère exécutoire

b. règlement intérieur de la déchetterie intercommunale de Leymen

VU l'exposé de Monsieur SCHMITT Fernand, Président de la Commission Environnement et cadre de Vie ;

VU les explications de Catherine ROYER, agent de développement

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité

ADOpte le règlement intérieur concernant la déchetterie intercommunale de Leymen

CHARGE le personnel de la Communauté de Communes Porte du Sundgau de faire respecter le présent règlement et précise que le règlement sera opposable au tiers dès qu'il aura revêtu un caractère exécutoire

CHARGE le personnel en fonction au sein de cet équipement de veiller au respect des présentes dispositions du règlement

AUTORISE Messieurs le Président et le Président de la Commission Environnement et Cadre de Vie à signer le règlement intérieur sur la déchetterie intercommunale de Leymen.

2. Plan de communication Eco Emballages 2006

OUI l'exposé de Monsieur Fernand SCHMITT, Vice-Président chargé de l'environnement et de Mademoiselle Catherine ROYER, Agent de développement

VU le programme de communication sur la thématique des déchets d'emballages établi pour l'année 2006 comprenant :

Actions/Cibles	Description détaillée des actions - Objectifs	Date (ou période)	Coût prévisionnel
Communication Ecrite	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation et diffusion d'1 article dans le bulletin intercommunal, pour communiquer sur la collecte sélective : encourager à trier encore et informer sur le devenir des matériaux (1/2 page A4, quadri 4000 exemplaires) 	juillet	300 € TTC
Communication Orale	<ul style="list-style-type: none"> Contacts réguliers avec les prestataires pour faire le point et veiller au bon déroulement des opérations Présentation d'un bilan sur la collecte sélective : bilan matière et financier (remise d'un dossier) <ul style="list-style-type: none"> Visite de sites : visite du centre de tri SCHROLL à Pfastatt 	Toute l'année Juin Octobre	620 € TTC 800 € TTC
Sensibilisation des jeunes	Animations (1 journée)	Octobre	130 € TTC
		TOTAL	1850 € TTC

VU le Contrat Programme de Durée Eco-Emballages n° 6847 du 5 mars 2001, et notamment la possibilité qu'ont les collectivités de moins de 10 000 habitants de bénéficier d'une procédure simplifiée de demande de subvention pour les actions de communication en faveur du tri sélectif,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de communication 2006 tel que présenté ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Président de régler toutes les modalités nécessaires.

3. Dégrèvement - Réductions Om - réductions OC

Réduction Ordures Ménagères

OUI l'exposé de Mademoiselle ROYER Catherine, agent de développement

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder les réductions suivantes :

CHARGE le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

ATTENSCHWILLER

NOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
KOENIG Raymond	7 rue Michelet	68220	ATTENSCHWILLER	2005 titre 67	60,00 €	Doublon avec Comari Diffusion
Cabinet d'architecte SUTTER		68220	ATTENSCHWILLER	2005 titre 67	60,00 €	siège social St Louis
					60,00 €	

HAGENTHAL LE BAS

NOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
LEBRAT Grégory	5b rue des Prés	68220	HAGENTHAL LE BAS	2005 titre 67	20,00 €	Exerce 8 mois
					20,00 €	

HAGENTHAL LE HAUT

NOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
IDEELEC	127 rue de l'Eglise	68220	HAGENTHAL LE HAUT	2005 titre 67	40,00 €	entreprise ouvert mai
					40,00 €	

KNOERINGUE

NOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
M FRITSCH François	2 rue Eugène Wacker	68220	KNOERINGUE	2005 titre 67	60,00 €	facture en doublons
Transport FRISCH	2 rue Eugène Wacker	68220	KNOERINGUE	2005 titre 67	60,00 €	forfait trop élevé
					120,00 €	

NEUWILLER

NOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
Architecte HOHLER	17 rue des vergers	68220	NEUWILLER	2005 titre 67	60,00 €	Cessation activité
					60,00 €	

Réduction Ordures Ménagères

OUI l'exposé de Mademoiselle ROYER Catherine, agent de développement

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder les réductions suivantes :

CHARGE le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

ATTENSCHWILLER							
NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	N° TITRE	REDUCTION	CAUSE
ERBLANG	Jean	13 rue de Paris	68220	ATTENSCHWILLER	2005 bord21 N°66	24,72 €	départ fille fin 2004
ERBLANG	Jean	13 rue de Paris	68220	ATTENSCHWILLER	2005 bord.11 n°19	24,00 €	départ fille fin 2004
MISSLIN	Claude	25 rue Herré	68220	ATTENSCHWILLER	2004 bord21 n°33	12,00 €	Départ enfant
						60,72 €	
FOLGENSBOURG							
NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	N° TITRE	REDUCTION	CAUSE
PICHOT	Sandra	rue du Césarhof	68220	FOLGENSBOURG	2004 bord21 N°33	49,20 €	départ début 2004
GRAFF	Jean Marc	56 rue de Delle	68220	FOLGENSBOURG	2005 bord21 N°66	49,44 €	départ de Madame+enfants 09/05
SCHMITT	Christophe	52 rue Delle	68220	FOLGENSBOURG	2003- Bord38T139	93,60 €	Parti sans laisser d'adresse
TROMMER	Bernard	3 rue des vergers	68220	FOLGENSBOURG	2005 bord21 N°66	12,36 €	1 étudiant
						204,60 €	
HAGENTHAL LE BAS							
NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	N° TITRE	REDUCTION	CAUSE
LEBRAT	Grégory	5b rue des Prés 37 avenue	68220	HAGENTHAL LE BAS	2005 bord21 N°66	31,68 €	2e semestre à l'étranger
CANARD		Souprosse 15 rue du	68220	HAGENTHAL LE BAS	2005 bord21 N°66	63,36 €	départ le 13 mai 2005
SPINDLER	Jean Louis	Château	68220	HAGENTHAL LE BAS	2005 bord21 N°66	16,48 €	départ Monsieur+l'étudiant
JORDAN-HAAG	Paul	5a rue des prés	68220	HAGENTHAL LE BAS	2005 bord21 N°66	88,08 €	logement vendu le 31/03/05
JEHL	Lionel	5 rue de Prés	68220	HAGENTHAL LE BAS	2005 bord21 N°66	24,72 €	1 personne dans le logement
						224,32 €	
HAGENTHAL LE HAUT							
NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	N° TITRE	REDUCTION	CAUSE
FRANK	Edmond	16 rue de Ferrette	68220	HAGENTHAL LE HAUT	2005 bord21 N°66	88,08 €	Nouvelle facture 3 pers,
HAUSER	Christiane	16 rue de Ferrette	68220	HAGENTHAL LE HAUT	2005 bord21 N°66	63,36 €	facturer adressee frank edmond
						151,44 €	
LEYMEN							
NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	N° TITRE	REDUCTION	CAUSE
LAFOUREUR	Christian	7 rue du Waldeck 5 rue des	68220	LEYMEN	2005 bord21 N°66	52,80 €	facture en doublons
MULLER	Raymond	Sources	68220	LEYMEN	2005 bord21 N°66	24,72 €	2 personnes dans le foyer
SALLES	Olivier	3 rue de la Vallée	68220	LEYMEN	2005 bord21 N°66	12,36 €	1 etudiant
						89,88 €	
NEUWILLER							
NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	N° TITRE	REDUCTION	CAUSE

MISSLIN	Bernard	8 rue des Vignes	68220	NEUWILLER	2005 bord21 N°66	49,44 €	départ des 2 enfants
						49,44 €	
RANSPACH LE BAS							
NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	N° TITRE	REDUCTION	CAUSE
SCHEIDECK	François	20b rue de Bâle	68730	RANSPACH LE BAS	2005 bord21 N°66	88,08 €	facture envoyé à ROGER Jocelyne
GOEPFERT	Albert	2 rue des Vignes	68730	RANSPACH LE BAS	2005 bord21 N°66	88,08 €	facture en doublons
						176,16 €	
RANSPACH LE HAUT							
NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	N° TITRE	REDUCTION	CAUSE
ZERILLO	Bartolo	1 rue du Niederfald	68220	RANSPACH LE HAUT	2005 bord21 N°66	88,08 €	maison en construction
SCHMITT	Georgette	13 Grand Rue	68220	RANSPACH LE HAUT	2005 bord21 N°66	24,72 €	1 personne au foyer

112,80 €

Admission en non valeur

Vu l'exposé de Catherine ROYER précisant que le comptable de la trésorerie de St Louis n'a pu recouvrer les titres suivants et qu'il demande en conséquence l'admission en non valeurs de ces titres :

Exercice 2003

MARSALETTA	Denis	24 rue de Blotzheim	MICHELBACH LE BAS	Titre 71/2003 201.60 €
------------	-------	---------------------	----------------------	---------------------------

TOTAL :201.60 €

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité

DECIDE l'admission en non valeur du titre susvisé

CHARGE Monsieur le Président de régler les formalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles

4. Petit Patrimoine : Opération à Liebenswiller

Melle Miesch expose que la commune a fait réaliser des travaux complémentaires à ceux initialement soumis dans le cadre de l'opération petit patrimoine. Les travaux concernent la métallisation d'un christ d'un calvaire pour un coût de 700.00 € TTC. Compte tenu du reliquat de subvention auprès du conseil général, il est proposé de prendre en charge cette opération afin que la commune puisse bénéficier du soutien de la comcom et du conseil général pour cette opération complémentaire. Il reste à la commune à délibérer pour agréer le montage financier.

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU la Charte Intercommunale de Développement révisée, adoptée par le Comité Directeur le 25 septembre 2001, et notamment la fiche d'action n°1 "Soutien à de petites opérations de rénovation du petit patrimoine" du programme d'actions 2004 approuvé par le Comité Directeur le 30 mars 2004

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

AUTORISE la Communauté de Communes à prendre la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération de restauration du calvaire du cimetière de Liebenswiller - Mise en peinture du Christ pour un montant de 700.00€ TTC

AUTORISE le Président à signer une convention de financement avec la commune de Liebenswiller,

CHARGE le Président de régler toutes les formalités nécessaires.

5. Lancement des appels d'offres : collecte des déchets ménagers, encombrants et déchets verts

OUI les explications de Melle Catherine Royer, Agent de développement local

VU le code des marchés publics

Le comité directeur, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à lancer les procédures de consultation des entreprises pour les marchés suivants :

- Collecte des ordures ménagères et des encombrants : Marché passé sous la forme d'un appel d'offres
- Traitement des déchets encombrants : Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec application d'une publicité adéquate
- Collecte et Traitement des déchets verts : Marché passé sous la forme d'un appel d'offres

PRECISE que les dossiers de consultation seront étudiés par la commission environnement - cadre de vie

CHARGE Monsieur le Président de réaliser toutes formalités utiles et de prévoir les crédits nécessaires tant pour l'exécution des prestations que pour les mesures de publicité

Monsieur UEBERSCHLAG Bernard s'interroge sur le recours à un cabinet extérieur pour l'élaboration de ces appels d'offres. Il lui est répondu que le recours à ce type de prestataires est relativement onéreux, de plus, les services disposent des marchés actuels qui serviront de base à la rédaction des nouveaux cahiers des charges.

Par ailleurs, Monsieur UEBERSCHLAG Bernard souhaite que le cahier des charges contienne la réalisation de 4 pesées au moins par an pour les ordures des commerçants, de sorte que la redevance qui leur est appliquée corresponde bien aux déchets produits. Monsieur le Président rappelle que les cahiers de charges seront étudiés par la commission et que les membres pourront exprimer leurs souhaits à cette occasion.

IV. Commission Services aux habitants

1. Crèche de Ranspach-le- Bas : Autorisation de lancer l'appel d'offres pour les marchés travaux

Monsieur le Président expose que le permis de construire est encore à l'étude par les services de la DDE. Toutefois, afin de ne pas retarder l'avancée de ce dossier, il souhaite demander l'autorisation au conseil de lancer la consultation pour les travaux dès que les dossiers de consultation des entreprises seront finalisés. Le conseil donne un avis favorable.

Monsieur Favre Novel représentant Monsieur Frédéric Striby fait part de son abstention. En effet, il rappelle que depuis l'origine de ce projet monsieur Striby a toujours manifesté son opposition à sa réalisation et qu'en conséquence il souhaite s'abstenir sur cette question.

OUI les explications de Melle Frédérique Miesch présentant le dossier de permis de construire et l'état d'avancement du dossier

VU le code des marchés publics et la nécessité de consulter les entreprises pour les travaux à réaliser

Le conseil communautaire, à l'unanimité, Monsieur Favre Novel s'abstenant

DECIDE de réaliser l'opération de construction de la crèche de Ranspach-le- Bas

AUTORISE Monsieur le Président à lancer les procédures de consultation des entreprises selon les procédures autorisées par le code des marchés publics compte tenu des montants en jeu

CHARGE Monsieur le Président de réaliser toutes formalités utiles et de prévoir les crédits nécessaires tant pour l'exécution des prestations que pour les mesures de publicité

2. Crèche de Ranspach le Bas : Autorisation de signer une servitude de cour commune

Mme Troendle expose que le projet de crèche tel que conçu présente une façade de 9 mètres qui seraient construites sur limite, or le POS prévoit que pour réaliser une construction de plus de 8 mètres sur limites, l'accord des propriétaires voisins est nécessaire et une servitude de cour commune doit être établie. Le propriétaire a donné son accord et il convient donc maintenant de passer pardevant notaire pour officialiser cette servitude. Les frais de notaire seront pris en charge par la collectivité.

OUI les explications de Mme Troendle exposant qu'une servitude est nécessaire pour la réalisation du projet de crèche de Ranspach le Bas dans la mesure où le bâtiment projeté présente une façade de plus de huit mètres qui sera construite sur limite

Vu l'avis favorable des héritiers Vaterlaus pour la constitution de cette servitude

Le conseil communautaire, à l'unanimité, Monsieur Favre Novel s'abstenant

AUTORISE Monsieur le Président à entreprendre les démarches nécessaires auprès du notaire pour l'inscription d'une servitude de cour commune en faveur de la Communauté de Communes Porte du Sundgau sur les parcelles des héritiers Vaterlaus

AUTORISE Monsieur le Président à signer la constitution de servitude de cour commune

AUTORISE la prise en charge par la collectivité des frais afférents à la présente servitude

CHARGE Monsieur le Président de réaliser toutes formalités utiles

3. Espace Multimédia - Convention avec l'APA

Monsieur Xavier Heslouin informe que ce point ne sera pas traité car l'APA souhaite procéder à des modifications du projet de convention transmis aux membres du conseil communautaire. Une réunion sera organisée entre l'APA et les services de la comcom afin de redéfinir les modalités financières et techniques de partenariat. La convention sera représentée lors du conseil communautaire du 27 mars prochain.

4. Avenant à la convention d'études Aduhr - Fédération des Foyers Clubs : étude périscolaire

Monsieur le Président souhaite que la possibilité d'annuler la convention existante avec l'Aduhr et que la conclusion d'un nouveau contrat d'études directement avec la fédération des foyers clubs. L'intérêt de signer un avenant avec l'Aduhr dans le cadre de cette étude lui semble limité. Il charge Madame Troendle et les services de travailler sur ce dossier afin de le présenter lors d'une prochaine réunion.

Monsieur le Président propose qu'à l'occasion de notre prochain conseil, une décision de principe du conseil soit prise sur la non prise en charge de la compétence périscolaire par l'intercommunalité. Une participation financière de la Communauté de Communes Porte du Sundgau au frais de fonctionnement est envisagée à des conditions qui restent à définir.

5. Convention Fédération des Foyers Clubs : programme animation jeunesse 2006

Monsieur Heslouin présente le programme animation jeunesse adolescent 2006. Ce programme contient un programme pour les adolescents plus étoffés en raison de l'arrivée de Gaétan en octobre 2005. Le programme est agréé, toutefois Monsieur Severac souhaiterait qu'une information soit donnée en direction des jeunes pour la prévention des suicides. En effet, il s'agit de la première cause de mortalité chez les jeunes.

Le projet d'avenant, notamment financier, à la convention actuelle nous liant à la fédération des foyers clubs sera présenté lors du conseil du 27 mars 2006.

V. Divers

Madame Bubendorff demande qu'une réunion de la commission transport - développement local soit organisée. En effet, suite à la visite du système de transport organisé par le Pays dans le cadre de la réflexion sur les transports, elle aimerait que la Communauté de Communes Porte du Sundgau formule ses besoins en la matière. La réunion de cette commission permettrait de recueillir une idée des besoins, des propositions de système qui pourraient être présentées aux membres du Pays afin que nos besoins soient pris en compte et que des solutions effectives et pratiques soient mises en place pour nos habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance et invite les membres à partager le verre de l'amitié proposé par la municipalité de Hagenthal le Bas.